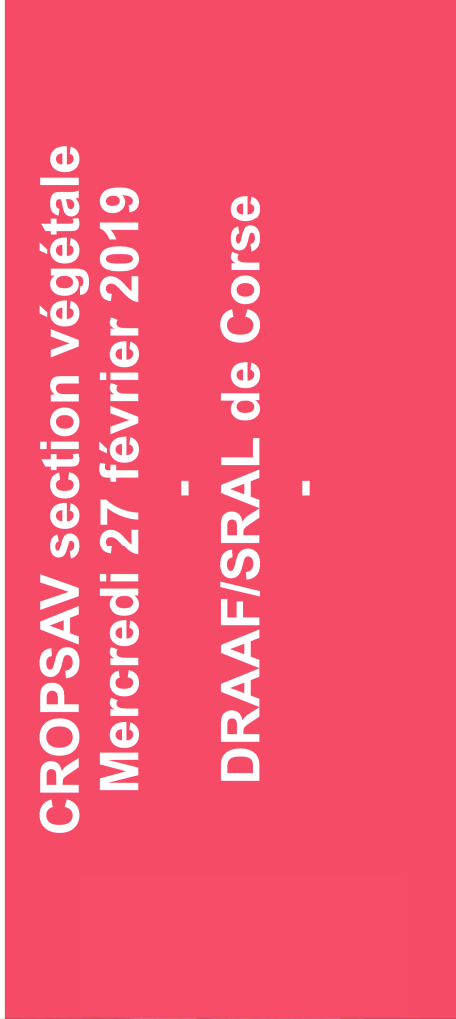
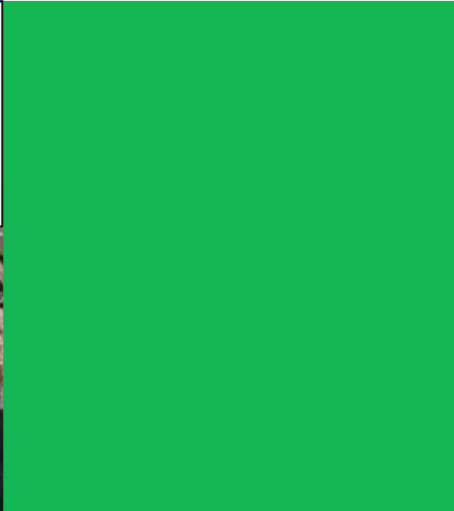




MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



# Stratégie d'enrayement - *Xylella fastidiosa* *multiplax* - Déclinaison en Corse



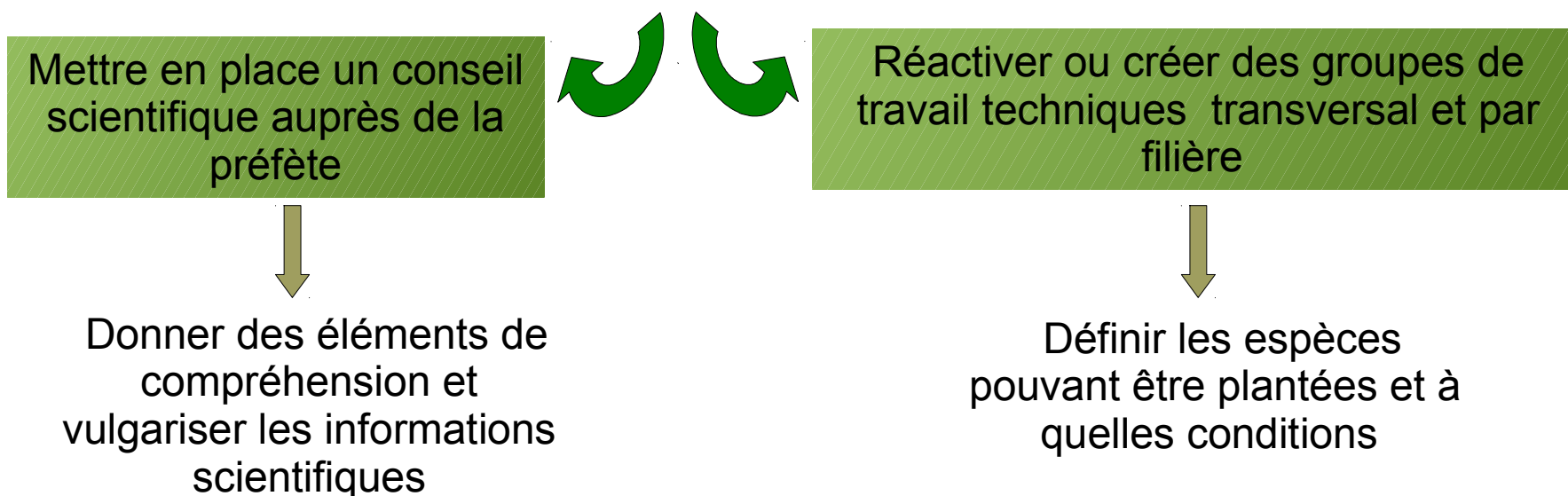
**CROPSAV section végétale**  
**Mercredi 27 février 2019**

-  
**DRAAF/SRAL de Corse**  
-



# Contexte

- ➔ Suite du CROPSAV du 4 octobre
- Déclinaison des conclusions de la mission conjointe d'expertise
  - ➔ Axe gouvernance et partage des informations



# Mise en place de groupes techniques

- Groupe Transversal :

- ➔ Elaborer une méthode de travail pour articuler les dispositions dans un cadre réglementaire conforme.
- ➔ Tenant compte des objectifs à poursuivre :
  - Identifier les espèces devant bénéficier d'une autorisation,
  - Privilégier les éventuelles variétés tolérantes/résistantes,
  - Favoriser la production locale
  - Rechercher la substitution des espèces les plus sensibles lorsque possible
  - Définir les bonnes pratiques agricoles

- Phase transitoire :

- ➔ Maintien des conditions actuelles d'introduction
- ➔ Préparation d'un arrêté autorisant la plantation de certaines espèces.
- ▲ ➔ NB : les conditions d'introduction s'appliquent aux végétaux spécifiés / l'autorisation de plantation s'applique aux végétaux hôtes

# Mise en place de groupes techniques

- Groupes techniques par filière :
  - ➔ Identifier les végétaux hôtes (à *X. f. multiplex*) dans les filières concernées
  - ➔ Identifier les espèces devant bénéficier ou non d'une autorisation, recenser les éventuelles variétés tolérantes/résistantes, établir les conditions de plantation en définissant les bonnes pratiques agricoles à conduire (garanties à l'origine, itinéraire technique, etc...)
    - Arboriculture (ex concerné : amandier, cerisier, figuier)
    - Forêt/ Milieu Naturel (ex concerné: chêne liège, cistes, genêts)
    - Oléiculture
    - Ornemental (ex concerné : laurier rose, westringia, metrosidéros, pelargonium, polygale, café, etc.
    - PPAM (ex concerné : immortelle, romarin, lavande)
    - Viticulture